

# Plan d'action 2023-2024

## Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



Document explicatif destiné  
aux parents de l'école

### À notre école

Nous croyons que les élèves et l'ensemble du personnel doivent évoluer dans un climat bienveillant et inclusif où chacun se sent bien et en sécurité. Afin de maintenir ce climat propice au développement des élèves et à leurs apprentissages, tous les membres du personnel contribuent à la mise en œuvre d'un plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

### Portrait de la situation

À la fin de l'année 2022-23, les élèves et le personnel ont rempli le sondage sur le climat scolaire. Nous dégageons certaines forces et certaines vulnérabilités.

J'aime venir à cette école (80%)

J'ai le goût d'apprendre à cette école (87%)

Les élèves sont consultés et participent à la prise de décision importantes (68%)

Les élèves participent à l'organisation d'activités de prévention de la violence (57%).

### Priorités

En mars 2025, un nouveau questionnaire SÉVEQ nous permettra de vérifier si nos actions portent fruit. Nous souhaitons que le sentiment d'appartenance augmente et que les moyens élaborés dans notre plan d'action soient bien appliqués de telle sorte que nous atteignons notre objectif d'atteindre la moyenne de 78%.

### Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Sollicitation des parents dans l'application des modalités des règles de vie en soutenant leurs enfants.

Inviter nos parents à participer aux formations de l'École des parents.

Invitation aux parents de s'engager à l'école : conseil d'établissement, Fondation, activités école et classe, sorties, etc.

Signaler au titulaire les événements et situations préoccupants.

Envoi d'un Info-Parents mensuel pour transmettre l'information importante sur le fonctionnement de l'école

### CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

### VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

### VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

### INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

## Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Implication des jeunes dans la vie de l'école : consultations sur divers sujets et activités.
- Arrimage de nos pratiques éducatives avec le service de garde.
- S'assurer d'une surveillance efficace et stratégique.
- Éducation des élèves sur les différentes formes de violence et la gestion des conflits.
- Gérer efficacement les situations de violence et d'intimidation.
- Formation sur les apprentissages sociaux émotionnel à l'ensemble du personnel.
- Activités pour augmenter le sentiment d'appartenance des élèves (vendredis fous, célébrations des diverses fêtes, activités école, etc.).

## Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction de l'école s'assure que les mesures mises en place permettent de mettre fin aux situations de violence et d'intimidation en impliquant les personnes concernées. Elle procède à la déclaration des événements jugés à déclaration obligatoire au protecteur de l'élève tel que prescrit par la loi.

### Au moment où le geste est observé et suivi :

Aussitôt signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés. Ils sont évalués et des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Au besoin, nous recourons à des ressources professionnelles de l'école ou de la communauté.

Les signalements sont traités de façon confidentielle. Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec la police.

### Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Un soutien est offert aux élèves victimes ou témoins de violence ou d'intimidation. Les élèves auteurs d'actes de violence ou d'intimidation doivent réparer le tort causé et un soutien est fourni pour les aider à changer de comportement. Au besoin, un plan d'intervention sera mis en place pour les élèves concernés. Dans la recherche de solutions, l'implication des membres du personnel et des partenaires qui sont concernés par les élèves impliqués est demandée.

### Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée. S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

## Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Au besoin, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : [intimidation@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:intimidation@cssdn.gouv.qc.ca) / poste 52011.

### Moyens pour signaler une situation à l'école :

Les élèves : discuter avec un adulte en qui ils ont confiance à l'école et/ou un parent

Les parents : informer le titulaire ou la direction, Cathie Guay

- Numéro de téléphone : 418-834-2474 poste 67402
- Courriel : [odyssee@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:odyssee@cssdn.gouv.qc.ca)

### Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

[st@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:st@cssdn.gouv.qc.ca) / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

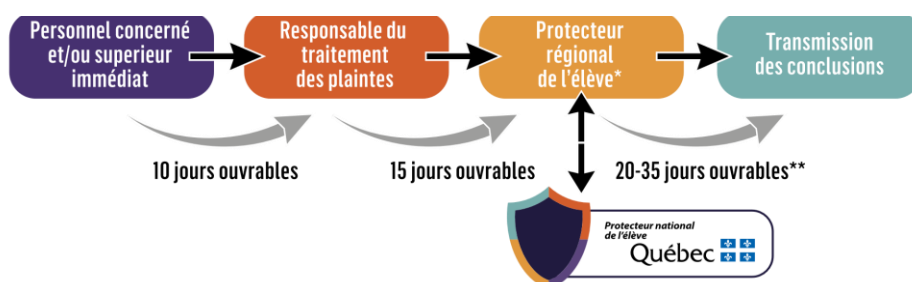
### Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca) / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / [quebec.ca/droits-eleves](http://quebec.ca/droits-eleves).

## Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet [cssdn.gouv.qc.ca](http://cssdn.gouv.qc.ca)) :



### Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca) / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / [quebec.ca/droits-eleves](http://quebec.ca/droits-eleves).

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : \_\_\_\_\_ 4 décembre 2024 \_\_\_\_\_

# Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

## Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2023-2024 ?

- Présenter de nouveau le code de vie aux adultes et aux élèves en début d'année.
- Faire l'enseignement explicite des comportements attendus.
- Poursuivre nos actions de prévention et de promotion des comportements positifs.
- Poursuite des travaux du comité "Bienveillance".
- Poursuivre nos actions pour l'amélioration du sentiment d'appartenance :
  - o En impliquant les élèves, faire un plan d'action pour contrer la violence verbale et en faire le suivi.
  - o En impliquant les élèves, faire un plan d'action pour prévenir et agir sur les comportements de bousculade et de bagarres.
- Dresser un plan de surveillance stratégique sur la cour.

## Quelles actions avons-nous réalisées ?

Nous avons analysé nos résultats afin de rédiger notre nouveau projet éducatif en y incluant une orientation sur le climat scolaire. Le comité « Bienveillance » a retenu un moyen efficace selon la recherche soit la mise en place des apprentissages socio-émotionnels en collaboration avec un conseiller pédagogique et une intervenante sociale. Cette année, le personnel a été sensibilisé à ce projet qui se déroulera sur les prochaines années et a reçu une formation sur ce que sont ces compétences.

Les élèves ont été consultés sur plusieurs aspects de la vie scolaire et des activités améliorant le sentiment d'appartenance à l'école ont eu lieu.

Les membres du personnel utilisent les situations du quotidien pour éduquer les enfants sur le respect, la gestion des émotions et la résolution pacifique des conflits en collaboration avec les parents.

## Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

Les membres du personnel et les élèves connaissent le code de vie. Après une consultation, aucun commentaire pour le modifier n'a été émis ce qui nous fait penser qu'il est bien conçu, que les membres du personnel et les élèves y adhèrent et le considèrent adéquat. Nous avons donc un consensus sur les comportements à adopter à l'Odyssee.

Nous remarquons que nous devons faire davantage d'enseignement explicite, surtout auprès des plus jeunes, afin qu'ils gèrent mieux leurs émotions et leurs frustrations à l'égard des autres. Par exemple, guider les élèves de première année dans les activités possibles à la récréation en début d'année, expliquer les règles du module de jeu, etc.

Une amélioration est remarquée au fil de l'année dans le comportement des élèves ayant une grande fragilité à ce niveau. Le milieu est donc un facteur de stabilité apaisant et notre souci du lien d'attachement se transpose dans l'évolution de la capacité de nos élèves à adopter des comportements prosociaux.

En mars 2025, un nouveau sondage SÉVEQ nous permettra de constater l'évolution de notre climat scolaire.